





INTRODUCTION	
Le mot du Direccte	4
Rôle et missions du CROCT	5
D LE PLAN SANTÉ TRAVA	
ET LES ORIENTATIONS LE COCT	
L'ÉLABORATION ET LE DU PRST 3 EN OCCITAI	
Les principes du PRST 3 en Occita	nie8
La méthode de travail mise en œu	vre9
Les acteurs du PRST 3	10
La communication sur le PRST 3	1:
LE DIAGNOSTIC TERRI	TORIAL
Le contexte démographique	12
Le contexte socio-économique	1
Le diagnostic santé et sécurité au	travail1
LES ACTIONS DU PRST	3 OCCITANIE
Synoptique général	2
SIEVIOLE	
D LEXIQUE	24

Le mot du DIRECCTE



Christophe **LEROUGE** Directeur régional DIRECCTE **OCCITANIE**

Un défi pour répondre collectivement

aux enjeux de

en Occitanie

santé au travail

Le Plan Régional Santé au Travail 3 Occitanie est aussi le premier Plan Régional de notre nouvelle grande région. C'est en effet dans ce contexte de fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées que la construction du PRST 3 a démarré. C'est à la fois une grande chance de pouvoir bénéficier des dynamiques existantes sur les deux anciennes régions pour mutualiser nos efforts et proposer des actions innovantes ; mais c'est également un défi pour organiser les travaux à l'échelle de l'Occitanie, répondre aux enjeux de santé au travail, d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie au travail des salariés d'Occitanie, gage de la performance des entreprises du territoire.

Le PRST3 Occitanie doit être à la hauteur de nos ambitions collectives, partenaires sociaux, acteurs institutionnels, entreprises et salariés afin de :

- mettre en synergie les acteurs pour favoriser la coordination et s'assurer que chaque action déclinée au sein du plan permettra de faire un pas supplémentaire en matière de santé au travail, de façon réaliste et concrète;
- favoriser la prévention primaire et rompre avec la culture de réparation ;
- · s'appuyer sur des démarches et pratiques qui portent leurs fruits dans les entreprises et c'est dans ce sens que la qualité de vie au travail aura une place privilégiée au sein du PRST;
- placer la santé au travail et l'amélioration des conditions de travail au cœur du dialogue social, ce que souhaite favoriser la récente mise en place du CROCT, le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail.

Le PRST3 Occitanie doit répondre à l'ensemble de ces enjeux et la dynamique engagée pendant sa construction nous montre que nous sommes sur la bonne voie. En cela nous sommes allés plus loin que le cadre fixé par le Plan National en associant par exemple dans le comité des partenaires institutionnels, les deux associations des services de santé au travail. Nous avons également devancé la sortie du décret concernant le CROCT par des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux et l'installation d'un comité ad hoc préfigurant la nouvelle instance régionale.

Il s'agit maintenant de développer cette dynamique à travers la mise en œuvre des actions pour les quatre années à venir. Pour cela la Direccte sera vigilante pour garantir une cohérence avec les politiques publiques en faveur de la santé, les programmes opérationnels de nos partenaires, ainsi que les priorités de l'Inspection du Travail, et une attention particulière sera portée à l'évaluation des travaux mis en œuvre.

Le PRST3 d'Occitanie est lancé, à nous tous de le faire vivre au service d'une meilleure santé au travail!



Le CROCT, mode d'emploi

Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de travail est défini par l'article L 4641-4 et précisé par le décret n°2016-1834 du 22 décembre 2016.

Art. R. 4641-15: « Placé auprès du préfet de région, le CROCT participe à l'élaboration des orientations de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail au plan régional. Un groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail est constitué en son sein. Il exerce une fonction d'orientation dans le domaine de la politique de santé et de sécurité au travail et d'amélioration des conditions de travail. »

Ocomposition du CROCT :

- Présidé par le Préfet de région ou son représentant ;
- Animé par le Direccte ou son représentant ;
- Composé de 4 collèges :
 - Représentants des administrations régionales de l'Etat ;
 - Représentants, en nombre égal, des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national ;
 - Les organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de prévention ;
 - Des personnalités qualifiées désignées par arrêté préfectoral : experts scientifiques, techniques, en matière de santé au travail et représentants d'associations de victimes de risques professionnels et d'organisations de professionnels de la prévention.

Composition du groupe permanent régional d'orientation :

- Présidé par le Direccte représentant le Préfet de région;
- 2 vice-présidents, un au titre des représentants des salariés, l'autre au titre des représentant des employeurs ;
- Présence du collège des représentants des organisations d'employeurs et de salariés représentatives au niveau national et d'un représentant de la Carsat.

Le mot des Vice-présidents du groupe permanent régional d'orientation des conditions de travail



Clothilde OLLIER

CGT

Santé au travail, mais de quoi parlons-nous?

Nous sommes notre travail. Bien souvent à la question « que fais-tu dans la vie ? » nous parlons de notre emploi salarié. Avoir le sentiment de faire un travail de qualité, être fier de son travail, est essentiel. Lorsque ce travail se dégrade physiquement ou mentalement c'est bien la totalité de la personne qui est remise en question. C'est pourquoi les syndicats de salariés sont à nos côtés pour améliorer nos conditions de travail. Ce sont bien nous les salariés qui sommes créateurs de richesse.

Le meilleur expert du travail c'est le salarié lui-même. C'est pourquoi nous aurons à cœur de nous appuyer sur le travail réel dans les entreprises afin de comprendre au mieux comment améliorer les conditions de réalisation de notre travail. Le travail devrait être un facteur d'émancipation. La santé des salariés, des ouvriers, n'est pas une variable d'ajustement possible, prenons nos affaires en main, soyons fiers de notre travail!



Frédéric BENOIST

U2P

La santé et la sécurité au travail : un enjeu majeur pour les entreprises

La question de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail, bien qu'ancienne et malgré de nombreux progrès, reste une question d'actualité, au cœur des réflexions des entreprises.

Dans un contexte économique complexe, les entreprises de notre région doivent relever le défi de maintenir leurs performances tout en améliorant les conditions de travail. C'est dans ce cadre que doivent être construites nos orientations, en portant également un regard particulier en direction des plus petites entreprises, 1er maillon de notre économie régionale.



LE PLAN SANTÉ TRAVAIL

2016-2020 et les orientations définies par le COCT

Le PST a été élaboré sur un mode participatif et consensuel à partir d'un diagnostic partagé de la situation française en matière de santé au travail. Le Conseil d'orientation des conditions de travail (COCT) a eu une place centrale dans ce dispositif en définissant les grandes orientations du PST3.

Le COCT est placé auprès du ministre chargé du travail. Prévu à l'art. L. 4641-1 du code du travail, il participe à l'élaboration des orientations stratégiques des politiques publiques nationales. Il contribue à la définition de la position française sur les questions stratégiques au niveau européen et international. Il est consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires concernant cette matière et participe à la coordination des acteurs intervenant dans ces domaines.

Les 7 orientations définies par les partenaires sociaux au sein du COCT:

- ① Orientation stratégique fondamentale : faire de la prévention primaire une priorité.
- 2 Prévenir la désinsertion professionnelle des personnes confrontées à une restriction d'aptitude pour raison de santé en vue de favoriser leur maintien dans la dynamique du travail.
- 3 Faire de la qualité de vie au travail un objet stratégique et en favoriser sa mise en œuvre.
- 4 Simplifier, pour une plus grande efficience des règles de prévention et les rendre accessibles aux employeurs, aux salariés, à leurs représentants.
- Orioriser certains risques :
 - a. Les risques professionnels récurrents : les chutes de hauteur et de plain-pied, l'exposition aux CMR, les risques psychosociaux.
 - b. Les risques professionnels émergents : l'exposition aux produits nano-technologiques.
 - c. Les risques multifactoriels dont les pratiques addictives au travail et les maladies cardio-vasculaires au travail.

6 Rassembler et mettre en perspectives les données de santé au travail.

Structurer en système d'acteurs : améliorer la complémentarité opérationnelle des acteurs de la santé au travail.



De ces orientations, 3 axes déclinés en 10 objectifs ont été définis pour structurer le troisième Plan Santé au Travail :

PLAN SANTÉ AU TRAVAIL AXE 1 AXE 2 **AXES STRATÉGIQUES** Prévention primaire et Qualité de vie au travail, maintien culture de prévention en emploi et performance Objectif 1 Objectif 4 Qualité de vie au travail Culture de prévention Objectif 2 Objectif 5 Prévention de l'usure professionnelle Maintien en emploi Objectif 3 Objectif 6 Risques prioritaires Transversalité santé travail- santé publique Dialogue social et système d'acteurs **AXE SUPPORT** Objectif 7 Objectif 9 Dialogue social Simplification Objectif 8 Objectif 10 Système d'acteur Connaissances, données et offre de services PME-TPE et recherche

Ce troisième Plan Santé au Travail traduit l'ambition d'un renouvellement profond de la politique de santé au travail partagée entre l'État, les partenaires sociaux et les acteurs de la prévention.

o tant sur l'approche proposée :

- · la priorité donnée à la prévention primaire ;
- une approche résolument positive du travail comme facteur de santé à travers notamment la place donnée à la qualité de vie au travail au sein du PST;
- · le souci d'appropriation des enjeux de santé par les entreprises et les salariés.

o que sur la méthode de travail :

- la volonté de promouvoir un PST3 plus stratégique et opérationnel autour de priorités resserrées;
- le dialogue social comme levier efficace au service d'une méthode d'élaboration innovante : avec le COCT et les CROCT en région, il est souligné la place inédite des partenaires sociaux dans la définition et la mise en œuvre des orientations du PST puis des PRST ;
- · des modalités d'animation et de suivi renforcées ;
- · le déploiement en territoire au cœur de la mise en œuvre du PST.

Sur les 52 actions retenues au sein du PST3:

- · 22 relèvent exclusivement du niveau national,
- · 18 doivent être déclinées dans chaque région, les autres étant facultatives.

A cela peut s'ajouter des actions libres au choix des régions, selon les éléments locaux d'état des lieux.

> La place inédite des partenaires sociaux



Les principes du PRST 3 en Occitanie

Partenarial Innovant Réaliste Cohérent En cohérence avec les orientations du COCT, le Plan Régional Santé au Travail d'Occitanie a été construit à partir des principes suivants :

- Oconstruire des actions basées sur un travail de coopération et de partenariat :
 - · L'implication des partenaires sociaux au sein du CROCT,
 - La mobilisation de tous les partenaires acteurs de la prévention, notamment les services de santé au travail, mais également des entreprises, des chambres consulaires, des branches professionnelles, des universités, etc.
 - · La participation du système de l'Inspection du Travail.
- Favoriser des actions innovantes, aller ensemble plus loin par rapport à ce qui a déjà été fait de façon isolée par chaque organisation ou partenaire;
- Proposer des actions réalistes et opérationnelles en tenant compte des ressources et moyens disponibles;
- Articuler les priorités d'actions avec celles des autres plans publics, le Plan Régional Santé Environnement 3 et le Plan Ecophyto 2 notamment, ainsi que les programmes des partenaires institutionnels. Cette articulation permet d'assurer une cohérence entre santé au travail et santé publique.

Au total, ce sont 21 actions qui ont été retenues au sein du PRST 3 Occitanie.

DES DATES CLÉS

Décembre 2015

Adoption du PST sous la présidence de Myriam El Khomri, Ministre du Travail, de l'Emploi, de la formation Professionnelle et du dialogue Social

Janvier 2016

Mise en place d'un comité restreint en Occitanie

Janvier 2016 à Octobre 2016

Rencontres bilatérales entre la Direccte et les partenaires sociaux pour identifier les priorités du PRST 3 et construire les actions

Octobre 2016

21 actions régionales retenues.

Mise en place d'un groupe de travail pour chacune des actions et réunion des pilotes d'action afin de partager la méthode de travail

Novembre 2016

Mise en place du comité ad hoc préfigurant le futur CROCT

2 Mars 2017

Installation du CROCT suite à l'arrêté préfectoral du 23 février 2017.

31 mars et 12 avril 2017

Validation du PRST 3 par le CROCT

27 juin 2017

Organisation d'un colloque régional pour présenter et diffuser le PRST 3

La méthode de travail mise en œuvre

Les acteurs du PRST 3 ont défini une méthode de travail en plusieurs étapes favorisant la mobilisation des acteurs, le passage par un diagnostic partagé permettant de construire collectivement les actions les plus pertinentes. Le processus de travail est précisé dans le schéma suivant.

Diagnostic
partagé
Pilotage
Évaluation

2016 Mobilisation des acteurs **2016**Phase de diagnostic

2016-2017 Définition des actions 2017-2020 Mise en œuvre des actions et pilotage par le CROCT **2020**Evaluation des actions

Sur la phase de diagnostic, la spécificité du PRST 3 en Occitanie

En complément d'un diagnostic régional réalisé courant 2017 et permettant d'agréger les données de santé au travail issues des deux ex-régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, il a été souhaité que chaque groupe de travail identifie ses axes de travail à partir d'un diagnostic ciblé, partagé par les contributeurs. Ce travail de diagnostic a permis aux contributeurs de mieux se connaître et d'installer une dynamique de groupe qui profitera à l'action sur toute la durée du PRST 3.



Pilotage du PRST 3, la place centrale des partenaires sociaux

Une place centrale est donnée aux partenaires sociaux dans le pilotage du PRST 3, avec l'appui de la Direccte et des partenaires institutionnels de la prévention. Le CROCT, à travers le groupe permanent, fera des points d'étape sur les actions permettant un suivi régulier de l'avancement des travaux et de leur cohérence avec les objectifs fixés.

Sur la phase d'évaluation, une approche combinant qualitatif et quantitatif

Chaque action déclinée au sein du PRST 3 fera l'objet d'une évaluation permettant ainsi un réajustement s'il s'avère nécessaire et de s'assurer en fin de Plan de l'efficacité de l'ensemble du dispositif.



Les acteurs du PRST 3

Basé sur le partenariat et la cohérence, le PRST 3, tant dans sa phase de construction que dans sa phase de mise en œuvre, mobilise de nombreux acteurs, garantissant pertinence et complémentarité des actions. Car la santé au travail est résolument l'affaire de tous!

LE CROCT

sous la présidence du Préfet de région ou de son représentant

Collège des administrations partenaires régionales de l'Etat:

Direccte, ARS, DREAL

Collège des sociaux:

• CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC

 MEDEF. CPME, U2P, FNSEA et CNMCCA

Collège des organismes régionaux de sécurité sociale, d'expertise et de

prévention :

Le représentant des Carsat, Aract Occitanie. Médecin du travail coordonnateur régional de la santé sécurité au travail de la MSA, OPPBTP

Collège des personnalités qualifiées :

- · 8 personnes physiques dont :
 - 4 personnes physiques qualifiées de par leur expertise,
 - 2 personnes qualifiées désignées, l'une par UDES et l'autre par l'UNAPL,
 - 2 personnes physiques qualifiées désignées par le collège des organisations syndicales.
- 2 représentants de personnes morales :
 - Une personne représentant la FNATH,
 - Une personne représentant le groupement des infirmier(e)s du travail, le GIT.

LE GROUPE PERMANENT RÉGIONAL D'ORIENTATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

sous la présidence du Préfet de région ou de son representant et animé par le Direccte ou son representant

· Le collège des partenaires sociaux du CROCT :

Représentants des employeurs

- MEDEF: Titulaires: Daniel IMBERT, Michel VIGIER, Delphine BALERDI (URHP), Jean-François LABAQUERE (UIMM). Suppléants: Bernard DJIANE, Jean-Michel MEGE, Didier BONNIN (SINOV), Laurent RAMON (URHP).
- CPME: Titulaires: Lucien BANOS, Patrick REILHAN. Suppléants: Francis CAUSSE, Xavier DOUAIS.
- U2P: Titulaire: Frédéric BENOIST. Suppléant: Nicole AUDIER.
- FNSEA et CNMCCA: Titulaire: Rémi TOULIS. Suppléant: Didier BOYER.

Représentants des salariés

- CFDT: Titulaires: Annie-France LAIR, Yves CHARROIS. Suppléants: Non pourvu.
- CGT: Titulaires: Clothilde OLLIER, Erick SORIA. Suppléants: Eric LACOSTE, Nicolas THOMAS.
- CGT-FO: Titulaires: Jean-Marie BETTINI, Jacques MATAS. Suppléants: Michel COULOM, Michel THERON.
- CFTC : Titulaire : Jean-Michel SOULE. Personne qualifiée : Régis ARNAL PHILIPPART.
- CFE-CGC: Titulaire: Julien GODEFROY. Personne qualifiée: Maryvonne SENDRA.
- · Le représentant des Carsat

LES PILOTES DES ACTIONS

Direccte (régional et des unités départementales), Carsat LR, Carsat MP, Aract Occitanie, OPPBTP, ARS, **CROCT**

LES CONTRIBUTEURS AUX ACTIONS

Partenaires sociaux, Direccte (régional et des unités départementales), MIRT, Carsat LR et Carsat MP (services prévention et services sociaux), les 4 MSA, Aract Occitanie, OPPBTP, ARS, CPHSCT, DRAAF, DREAL, PRITH, AGEFIPH, ANPAA, MIDELCA, ORS, Branches professionnelles, Chambres consulaires, Chambre d'Agriculture, Education Nationale, Conseil régional.

Les services de santé au travail interentreprises ainsi que leurs associations régionales PST LR et AR2ST et les services de santé au travail autonomes.

Les entreprises.

La communication sur le PRST 3

Communiquer pour mettre à disposition les travaux du PRST3 auprès de chaque entreprise, chaque salarié, chaque acteur de la santé au travail

Le PRST 3 est l'outil de chacun et il doit vivre, évoluer selon les besoins et les actions mises en œuvre. Sa communication a été pensée dans ce sens. Ainsi différents outils ont été conçus pour mettre à disposition toutes les informations utiles : présentation des actions et des partenaires, agendas des manifestations, actualités des groupes, ressources documentaires thématiques, productions réalisées, etc.



Site ressource de référence

Le site internet prst-occitanie.fr permet de mettre à disposition tous les documents produits dans le cadre du PRST 3: actualités des groupes de travail, agenda des manifestations organisées, liens vers les sites des partenaires, documents de

UNE NEWSLETTER

Une information régulière sur les dernières actualités du PRST 3

Pour se tenir informé des actualités du PRST3 et de la vie des groupes de travail : leur état d'avancement, leurs productions, l'organisation de leurs évenements, etc.



DES MANIFESTATIONS SUR LE PRST 3

Des rendez-vous pour progresser ensemble sur la santé au travail



Ces manifestations seront l'occasion d'apports d'experts, de témoignages, de retours d'experiences. Premier grand rendez-vous, le lancement du PRST 3

DES CAHIERS POUR CONNAÎTRE LES MISES À JOUR DES ACTIONS

Chaque année, les travaux des différents groupes seront mis à jour et présentés sous téléchargées sur le site internet du PRST 3.





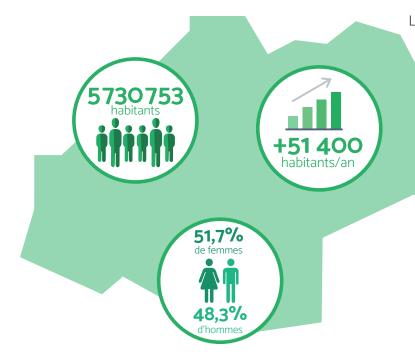
Les éléments de ce diagnostic territorial sont issus du Panorama socio-économique Occitanie -Escales Hors-Série - Novembre 2016, réalisé par le service statistiques de la Direccte Occitanie.

1 Le contexte démographique

DÉMOGRAPHIE ET CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Au 1er janvier 2014, l'Occitanie comptait 5 730 753 habitants hissant la région à la 5ème place des 13 régions métropolitaines. Entre 2009 et 2014, l'Occitanie gagne en moyenne 51 400 habitants chaque année (+ 0,9 %). Ce taux d'accroissement est presque deux fois plus élevé qu'en moyenne en métropole. Il est dû pour l'essentiel à l'arrivée de nouvelles populations dans la région, l'une des plus attractives du pays. Cette croissance est principalement tirée par les grandes villes. Seul le département de la Lozère a connu une variation négative de la population entre 2008 et 2015.

La population est inégalement répartie sur le territoire. Les deux métropoles (Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole) regroupent à elles seules 26% de la population de la région contre 15% pour les 5 départements les moins peuplés.



La population en Occitanie est plus âgée par rapport à la moyenne nationale : les plus de 65 ans représentent, en 2013, 20,04% de la population contre 17,9% de la population en France métropolitaine. La structure démographique par sexe est, quant à elle, quasiment identique à la moyenne nationale (48,3% d'hommes et 51,7% de femmes).

LES TAUX D'ACTIVITÉ ET TAUX D'EMPLOI

Le taux d'activité* en Occitanie est moins élevé (71,9%) qu'au niveau national (73,2%). Cette différence se retrouve quels que soient la tranche d'âge et le sexe avec une différence plus sensible chez les plus jeunes et les hommes.

Le taux d'emploi de la région est de 61,2%, inférieur de 2 points au taux d'emploi au niveau national. Cet écart est significatif quels que soient la tranche d'âge et le sexe.

En région, le taux d'emploi des femmes est inférieur de 7 points par rapport à celui des hommes. Parmi les salariés occupant un emploi, 31,6% des femmes sont à temps partiel contre 8,5% des hommes.

Tableau 1 : Taux d'emploi Source: Insee, RP 2013 exploitation principale

	Actif ayant un emploi	Taux d'emploi* (%)	15-24 ans	25-54 ans	55-65 ans	Hommes	Femmes
Occitanie	2 175 241	61,20%	27,80%	78,00%	42,40%	64,60%	58,00%
France métro.	25 868 474	63,70%	30,90%	80,30%	43,60%	67,10%	60,40%
*Taux d'emploi : rapport entre l	le nombre d'actifs ayant	un emploi et l'ense	emble de la popu	lation correspond	lante-Taux d'empl	oi global : populatio	n de 15 à 64 ans.

LA POPULATION PAR NIVEAU DE FORMATION

Le niveau de formation moyen de la population dans la région est légèrement supérieur au niveau national. Cette différence est plus marquée dans le département de la Haute-Garonne avec une part des diplômes de l'enseignement supérieur de 38,3% contre 27,3 en moyenne régionale.

Tableau 2 : Diplôme le plus élévé de la population de 15 ans et plus (hors population scolarisée) en Occitanie

Source: Insee, RP 2013 exploitation principale

Sans diplôme ou BEPC, Bac ou brevet brevet des collèges, DNB CAP ou BEP Enseignement sup. professionnel (∨) (l, ll et lll) (Vbis et V1) $(|\vee)$

Occitanie	32,0 %	23,0 %	17,8 %	27,3 %
France métro.	31,9 %	23,7 %	17,0 %	27,4 %

Le niveau de formation est différent selon le sexe : la part des femmes ayant un diplôme de l'enseignement supérieur est de 2,1 points supérieur à celui des hommes. A contrario, la part des personnes sans diplômes est plus importante chez les femmes (34,5%) que chez les hommes (29.2%).

^{*} Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

LA POPULATION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

La structuration de la population active en emploi par département et par catégorie socioprofessionnelle est le reflet du tissu économique local.

- · La part des agriculteurs dépasse les 8% dans trois départements (Lozère, Aveyron et
- · La part des ouvriers dépasse 22% dans deux départements (Tarn-et-Garonne et l'Aveyron).
- · Les employés sont plus nombreux dans quatre départements (Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Aude et Ariège).
- · Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont principalement présents dans les départements accueillant les deux métropoles (Hérault et Haute-Garonne).

Graphique 1 : Répartition de la population active par catégorie socio-professionnelle

Source: Insee, RP 2013 exploitation principale



Il est à noter qu'il existe de fortes disparités sexuées selon les secteurs : les femmes sont davantage présentes dans le secteur de la santé (79%) contre 46% tous secteurs confondus.



2 Le contexte socio-économique

LES ÉTABLISSEMENTS ET LES EFFECTIFS SALARIÉS

Dans les établissements employeurs (au moins 1 salarié), le tissu économique de la région se caractérise par une prédominance de petites et moyennes entreprises.

Tableau 3 : Répartition des établissements employeurs par tranche d'effectif Source : Insee, CLAP 2014

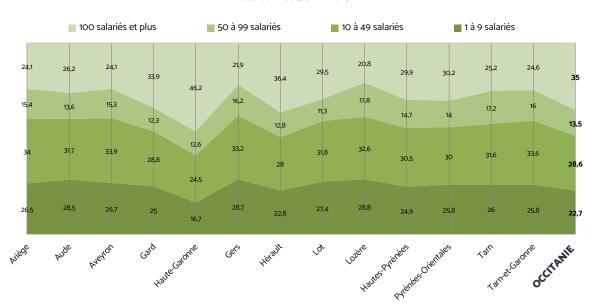
	Occitanie		France	entière
	Nombre	Part	Nombre	Part
Moins de 10 salariés	138 360	81,7%	1 515 434	80,1%
10 à 49 salariés	25 286	14,9%	302 738	16,0%
50 salariés et +	5 685	3,4%	74 256	3,9%
Ensemble	169 331	100%	1 892 428	100%

En 2014, l'Occitanie compte 169 331 établissements employeurs (au moins 1 salarié) sur les 644 836 établissements actifs au total, cela signifie que les ¾ n'emploient aucun salarié. Sur les 1 765 000 salariés (tous régimes confondus) de la région, près d'un tiers travaille en Haute-Garonne, un sur cinq dans l'Hérault. 60% des salariés se répartissent dans les départements de la Haute-Garonne, l'Hérault et le Gard. C'est dans les départements de l'Hérault et de la Haute-Garonne que se situe le plus grand nombre d'établissements.

La répartition par taille d'établissements fait apparaître des disparités selon les départements : près de la moitié des salariés en Haute-Garonne travaille dans les établissements de 100 salariés et plus contre 20% dans les départements de la Lozère et du Gers.

* Source : Insee, CLAP 2014

Graphique 2 : Répartition des salariés par taille d'établissement Source : Insee, CLAP 2014



FOCALE SUR 3 CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

Un territoire s'articulant autour de 4 principaux secteurs

L'agriculture est un secteur important dominé par des terroirs très variés : la viticulture (1ère région française en terme d'exploitation viticole en production biologique), l'arboriculture, la maraîchage, les céréales, l'élevage, la pêche et l'ostréiculture.

Le tertiaire, secteur prépondérant en Occitanie, regroupe 75% des salariés de la région. Parmi les activités les plus représentées, on y retrouve l'administration publique, le commerce, l'éducation, la santé et le social, le tourisme et la culture.

L'industrie en région est plus réduite qu'en moyenne nationale mais elle est principalement portée par la filière aéronautique et par l'industrie agroalimentaire.

La construction, secteur fort de l'économie régionale avec plus de 52 000 établissements dans le bâtiment et 5 000 dans les travaux publics, a pu se développer grâce à la croissance démographique régionale. Le secteur, après un coup d'arrêt à partir de 2008, repart progressivement.

Une région avec une forte présence de l'artisanat

Fortement présent en région, il totalise 137 600 entreprises et 345 000 actifs en 2015, principalement dans le secteur de la construction, les services, le commerce et l'industrie. A noter, seulement un tiers des structures a plus de 10 ans d'ancienneté.

Un fort ancrage saisonnier

L'économie de la région a un fort ancrage agricole et touristique. Ces activités génèrent de nombreux emplois saisonniers principalement occupés par des jeunes et, dans la plupart des cas, référencés comme « jobs d'été ». Le commerce, l'hébergement, la restauration et l'agriculture sont les plus grands pourvoyeurs d'emplois saisonniers.



3 Le diagnostic santé et sécurité au travail

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

En 2014, plus de 54 300 accidents du travail avec arrêt se sont produits en Occitanie ; 2 940 d'entre-eux ont occasionné une invalidité permanente et 60 ont été mortels.

Le nombre d'accidents du travail avec arrêt augmente sur un an de 2,6% alors que l'évolution au niveau nationale est de 0,5%. Mais leur gravité diminue, le nombre d'accidents du travail ayant entrainé une incapacité permanente baisse de 1,6% sur un an au niveau régional, contre plus de 5,5% au niveau national.

Le nombre d'accidents mortels diminue, quant à lui, de plus de 11% en Occitanie contre seulement 2,9% au niveau national.

Tableau 4 : Accidents du travail en 2014 et évolution

Source: Carsat LR et MP

	C	Occitanie		nce entière
	2014	Evolution sur un an	2014	Evolution sur un an
Nombre de section d'établissements	206 699	0,3%	2 111 386	- 6,8%
Nombre de salariés (régime général)	1 377 456	- 0,1%	18 275 000	- 0,2%
Nombre d'accident du travail avec arrêt	54 309	2,6%	621 111	0,5%
Nombre d'accident du travail avec incapacité permanente	2 940	- 1,6%	36 895	- 5,6%
Nombre d'accident du travail mortel	60	- 11,8%	530	- 3,0%
Indice de fréquence*	39,4	1,0 point	34,0	0,7 point

^{*}Indice de fréquence : l'indice de fréquence correspond au nombre d'accidents pour 1000 salariés (nb des accidents en 1 et réglement / effectif salarié) x 1 000. Seuls les «accidents avec arrêt» sont pris en compte dans ce calcul.

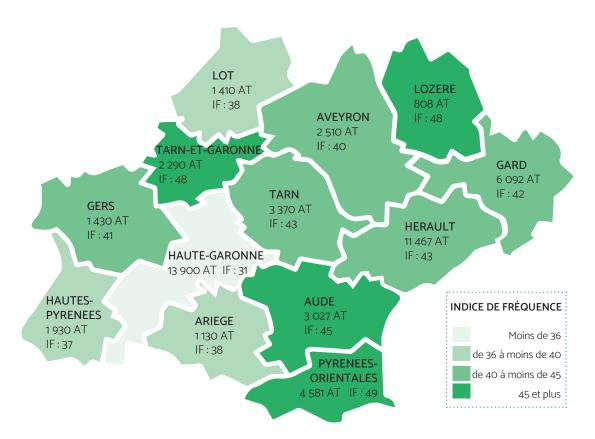
Point de vigilance : nous ne disposons pas actuellement, pour la région Occitanie, de données santé et sécurité réparties selon le sexe des personnes.

Au niveau national, les accidents du travail ont évolué en sens inverse entre les hommes et les femmes. Entre 2001 et 2012, ils ont augmenté de plus de 20,3% chez les femmes et diminué de plus 23,3% chez les hommes.

Sur un an, l'indice de fréquence régional a augmenté de 2,2% contre 0,6% au niveau national. Il y a de fortes disparités départementales : il varie de 31 dans la Haute-Garonne à 49 dans les Pyrénées-Orientales. Il est de 34 au niveau national. Cette grande disparité s'explique par la typologie des activités économiques locales. En effet, l'indice de fréquence au niveau national est de 63,6 dans le secteur du Bâtiment et Travaux Publics contre 10,7 dans le secteur Activités de service I (banques, assurances, administrations...).

Figure 1 : Répartition du nombre d'accidents du travail (AT) et indice de fréquence (IF) par département en 2014





Concernant l'indice de gravité, nous ne disposons pas de chiffres régionaux. Par contre, au même titre que l'indice de fréquence, il y a de grandes différences entre les secteurs d'activité au niveau national. L'indice de gravité est de 35,6 pour le secteur du Bâtiment et Travaux Publics contre 3,7 dans le secteur Activités de service I (banques, assurances, administrations...).

Tableau 5 : Indice de fréquence et de gravité par CTN en 2014

Source : Tableaux de synthèse des statistiques nationales de la sinistralité 2014 de la branche AT-MP du régime général -CNAMTS / Direction Risques Professionnels

Secteur d'activités (CTN Comités Techniques Nationaux)	Indice de fréquence	Indice de gravité*
CTN A - Métallurgie	31,2	13,3
CTN B - Bâtiment et Travaux Publics	63,6	35,6
CTN C - Transport, eau, gaz, électricité, livre, communication	43,1	19,2
CTN D - Services, commerces, industries de l'alimentation	47,0	13,0
CTN E - Chimie, caoutchouc, plasturgie	26,0	14,3
CTN F - Bois, ameublement, papier-carton, textile, vêtement, etc.	44,8	22,6
CTN G - Commerce non alimentaire	22,4	9,7
CTN H - Activités service I (banques, assurances, administrations,)	10,7	3,7
CTN I - Activités service II (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage,)	44,8	16,5
*Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000	•	



LES MALADIES PROFESSIONNELLES

2 441 maladies professionnelles ont été reconnues par les Carsat sur la région Occitanie en 2014. Près de 80% des maladies concernent les affections péri-articulaires. Les TMS (troubles musculosquelettiques) représentent un peu plus de 87% des maladies professionnelles. En 2014, au niveau national, 90% des TMS concernent les membres supérieurs. Les femmes sont significativement plus concernées par les TMS d'origine professionnelle : 53,7% (46,3 % pour les hommes), notamment au-delà de 45 ans.

Parmi les secteurs les plus concernés par les maladies professionnelles figurent les CTN:

- CTN D Services, commerces, industries de l'alimentation ;
- · CTN | Activités service | I (travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage,...);
- · CTN B Bâtiment et Travaux Publics :
- · CTN A Métallurgie.

Tableau 6 : Répartition des maladies professionnelles en 2014 Source: Carsat LR et MP - CNAMTS

	Occitanie	France entière
Maladies professionnelles (en nombre	2 441	51 631
Affections péri-articulaires	80 %	80 %
Lombalgie (port de charges)	7 %	6 %
Autres	5 %	4 %
Amiante	3 %	7 %
Surdité	2 %	2 %
Dermites, eczéma, asthmes	2 %	1%
Lombalgies (vibrations)	1%	1%

La prévention de la désinsertion professionnelle est un enjeu fort de la santé au travail et correspond pour la première fois à un axe de travail prioritaire du PRST3.

En Occitanie, le nombre de travailleurs handicapés employés dans le secteur privé était, en 2014, de 16 898 (dans les établissements de plus de 20 salariés ayant renseigné la déclaration). Pour le Régime Général, le nombre de titulaires d'une pension d'invalidité au 31 décembre 2015 était de 62 306, correspondant à une augmentation de 10% depuis 2013. Le nombre d'assurés en arrêt de travail de plus de 90 jours était de 64 011 en 2015. Chaque année plus de 7000 personnes sont licenciées pour inaptitude en région Occitanie.

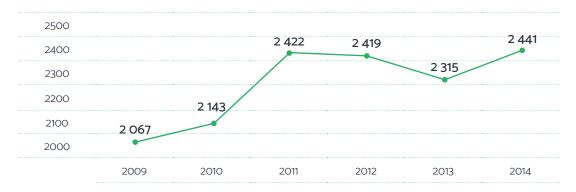
1 020 270 assurés du Régime Général ont été pris en charge pour des affections de longue durée en 2015. Dans 31,15 % des cas, cela concernait une maladie cardiovasculaire, 18, 68% le diabète, 16,82% un cancer, et 12,64% une affection psychiatrique.

Sources de ce paragraphe : Direccte Occitanie, Carsat LR et MP, CNAMTS

Le nombre de maladies professionnelles repart à la hausse en 2014 (+5,4%) après une baisse entre 2011 et 2013 s'expliquant notamment par la diminution de l'activité économique en 2012 et 2013.

Graphique 3: Les maladies professionnelles indemnisées depuis 2009 en Occitanie

Source : Carsat LR et MP



Concernant les affiliés au régime agricole, en 2014 au niveau national, les TMS représentent 93% des maladies professionnelles. Les secteurs les plus concernés sont la viticulture, les élevages de gros animaux et les cultures spécialisées. Plus d'un quart des TMS sont considérés comme graves conduisant à une incapacité partielle (IPP).

Au niveau national, Les femmes connaissent une augmentation deux fois plus rapide de reconnaissance de maladies professionnelles que les hommes (+91,2% entre 2001 et 2012 pour les hommes et +169,8% pour les femmes sur la même période).

L'analyse au cours des 15 dernières années sur l'évolution des expositions aux risques professionnels au travers des enquêtes SUMER (1994, 2003 et 2010) montre une persistance des phénomènes de multi-exposition dans de nombreuses activités, un renforcement de l'exposition aux contraintes organisationnelles et un accroissement important des expositions des salariés aux facteurs psychosociaux.

Les résultats de 2010 montrent que les femmes sont surexposées aux risques psychosociaux. Cette surexposition peut s'expliquer en partie par les postes occupés où les caractéristiques du travail peuvent générer des RPS (travail plus morcelé, relations avec le public, travail répétitif, travail sur écran...). On retrouve ces caractéristiques dans des métiers principalement occupés par des femmes (enseignement, santé, commerce, vente...).

POUR ALLER PLUS LOIN

Ce diagnostic donne des premiers éléments sur les caractéristiques démographiques, socioéconomique et en santé au travail en région Occitanie.

Il sera enrichi, de façon complémentaire, par la réalisation d'un diagnostic territorial confiée à l'ORSMIP/CREAI et par la capitalisation sur les diagnostics réalisés pour chacune des actions par les groupes de contributeurs.

La combinaison de ces deux niveaux de diagnostic alimentera le pilotage du PRST 3.



Synoptique des actions du PRST 3 Occitanie

Le PRST 3 Occitanie se décline en 21 actions régionales issues du Plan national. Le choix de ces actions a été défini collectivement avec les membres du CROCT. Il s'est opéré à partir de la réalité économique et sociale de la région ainsi que des problématiques de santé au travail identifiées sur le territoire.

AXE		RIORITÉ À LA PRÉVENTION PRIMAIRE LA CULTURE DE PRÉVENTION	
Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
1 Culture de prévention	Renforcer et accompagner l'évaluation des risques	Action 1.1 : Accompagner les démarches d'évaluation des risques et de planification de la prévention, notamment dans les PME-TPE	1
	Agir par la formation	Action 1.2 : Renforcer la formation initiale et continue en santé sécurité au travail et en management du travail	2
	Informer et communiquer	Action 1.3 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme de communication pluriannuels coordonnés entre les principaux acteurs de la prévention	3
Prévention de l'usure professionnelle	Agir en prévention primaire pour prévenir l'usure professionnelle et la pénibilité	Action 1.6 : Evaluer et diffuser les démarches et les outils développés notamment en matière de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)	4
		Action 1.7 : Agir en amont sur la conception des équipements et des lieux de travail	5
		Action 1.8 : Développer une offre de services en direction des entreprises pour leur donner les moyens d'accompagner le vieillissement actif	6
SCibler Prévenir l'exposition des risques aux produits chimiques	·	Action 1.9 : Faire face aux enjeux liés à la dégradation de l'amiante présente dans les bâtiments pendant les 40 prochaines années	7
prioritaires		Action 1.10 a : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux risques chimiques	8A
		Action 1.10 b : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une prévention efficace et effective des risques chimiques. Prévenir l'exposition aux produits phytopharmaceutiques	8B
	Prévenir les chutes de hauteur et de plain-pied	Action 1.14/1.15: - Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chutes de hauteur en l'orientant prioritairement vers les PME-TPE - Renforcer la conception des chantiers en sécurité en impliquant l'ensemble des acteurs	9
	Prévenir les risques psychosociaux	Action 1.17/1.18: - Impulser et coordonner, dans le cadre des PRST3, une offre de services régionale et nationale en matière de RPS - Mener une campagne de communication déclinée au plan territorial sur la prévention des risques psycho-sociaux	10
	Prévenir le risque routier professionnel	Action 1.22 : Sensibiliser et former les chefs d'entreprise à l'évaluation du risque routier et à sa prise en compte dans le DUER	11
		Action 1.24 : Contrôler et sensibiliser sur la réglementation européenne	12

AXE N°2 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL, LEVIER DE SANTÉ, DE MAINTIEN EN EMPLOI DES TRAVAILLEURS ET DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ENTREPRISE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
 Qualité de vie au travail 	Favoriser la qualité de vie au travail	Action 2.2/2.4: - Promouvoir auprès de tous les acteurs de l'entreprise la qualité de vie au travail comme une démarche stratégique reposant sur le dialogue social et intégrant nécessairement un volet « qualité du travail » - Impulser et piloter une offre régionale de services en matière de qualité de vie au travail, notamment en direction des PME-TPE	13
3 Maintien en emploi	Prévenir la désinsertion professionnelle et maintenir en emploi	Action 2.6/2.8: - Mettre en place une offre régionale coordonnée d'accompagnement des travailleurs et des entreprises - Développer, mobiliser et diffuser les connaissances et les outils contribuant au maintien en emploi	14
		Action 2.7 : Elaborer des solutions permettant le maintien en emploi des travailleurs atteints de maladies chroniques évolutives	15
 Transversalité santé au travail – santé 	Agir en transversalité pour promouvoir un	Action 2.9 : Favoriser la collaboration entre autorités en charge de la santé au travail et de la santé publique sur les territoires	16
publique	environnement de travail favorable à la santé	Action 2.11 : Prévenir les pratiques addictives en milieu professionnel	17

AXE SUPPORT: RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL ET LES RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION STRUCTURANT UN SYSTÈME D'ACTEURS, NOTAMMENT EN DIRECTION DES PME-TPE

Objectifs	Thématiques	Actions	Fiche
7 Dialogue social	Placer le dialogue social au cœur de la politique de santé au travail	Action 3.1/3.2 : - Renforcer la place et la visibilité du dialogue social dans la mise en œuvre de la stratégie de santé au travail - Renforcer le rôle du COCT et des comités régionaux dans la gouvernance de la politique de santé au travail et la coordination des acteurs	18
Offre de services PME-TPE	Renforcer les acteurs de la prévention en entreprise	Action 3.4 : Poursuivre l'évolution du rôle du système d'inspection du travail dans le cadre de la réforme «Ministère fort»	19
	Mener des actions partenariales ciblées sur des branches ou des territoires	Action 3.7 : Structurer une offre de service et des actions partenariales en direction des PME-TPE, notamment en mobilisant les branches	20
© Connaissances	Renforcer les connaissances et les systèmes de données et les rendre plus opérationnels	Action 3.13 : Développer à destination de toutes les régions une méthodologie de regroupement des données permettant d'établir un diagnostic territorial opérationnel et de l'animer	21

REPÈRES

Sur les 21 actions du PRST 3 Occitanie :

- · 13 actions visent l'ensemble des secteurs d'activités.
- · Les secteurs ciblés dans les différents groupes sont les suivants : BTP, Restauration, Hébergement, Industries, Agriculture, Transports, Grande distribution, Maintenance, Nettoyage, Services à la personne, Médico-social, Arts et spectacle.

Sur la durée du PRST 3, d'autres secteurs d'activités pourront être concernés.

Il est précisé dans chaque fiche action consultable sur le site www.prst-occitanie.fr l'articulation avec les 9 principes généraux de prévention (art. 4121-2 du code du travail).



AGEFIPH: Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

ANPAA: Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

AR2ST: Association Régionale des Services de Santé au Travail de Midi-Pyrénées

ARACT: Association pour l'amélioration des conditions de travail

ARCMSA: Association Régionale des Caisses de Mutualité Sociale Agricole

ARS: Agence Régionale de Santé

AT - MP: Accidents du Travail - maladies Professionnelles

CARSAT: Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

CFDT: Confédération Française Démocratique du Travail

CFE-CGC : Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres

CFTC : Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

CGT: Confédération Générale du Travail

CGT - FO: Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière

CHSCT: Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CMR: Cancérogène, Mutagène, Reprotoxique

CNAM TS: Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

CNMCCA: Confédération Nationale de la Mutualité du Crédit et de la Coopération Agricole

CNPA: Conseil National des Professions de l'Automobile

COCT: Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

CPHSCT : Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CPME : Confédération des Petites et Moyennes Entreprises

CPOM: Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CROCT: Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail

DGT: Direction Générale du Travail

DIRECCTE: Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DP: Délégués du Personnel

DRAAF: Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

DREAL: Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DUER: Document Unique d'Evaluation des Risques

FNATH: Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés

FNSEA: Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GAPRAT: Groupe d'Analyse et de Prévention des Risques des Addictions au Travail

GIT: Groupement des Infirmier(e)s du Travail

GPRO: Groupe Permanent Régional d'Orientation des conditions de travail

INCA: Institut National du Cancer

INRS: Institut National de Recherche et de Sécurité

INSEE: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRP: Institutions Représentatives du Personnel

OPPBTP: Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics

ORS: Observatoire Régional de la Santé (ORSMIP/CREAI)

MCE: Maladies Chroniques Evolutives

MEDEF: Mouvement des Entreprises de France MIRT: Médecin Inspecteur Régional du Travail

PDP: Prévention de la Désinsertion Professionnelle

PME-TPE: Petites et Moyennes Entreprises – Très Petites Entreprises

PRITH: Plan Régional d'Insertion Professionnelle des Travailleurs Handicapés

PST LR: Prévention Santé au Travail Languedoc-Roussillon

QVT: Qualité de Vie au Travail **RPS**: Risques Psychosociaux SST: Services de Santé au Travail

SUMER: SUrveillance Médicale des Expositions des salariés aux Risques

TMS: Troubles Musculo-Squelettiques U2P: Union des Entreprises de Proximité

UDES: Union Des Employeurs de l'Économie Sociale et solidaire

UIMM: Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

UNAPL: Union Nationale des Professions Libérales







En Occitanie, la santé au travail c'est l'affaire de tous!

prst-occitanie.fr

#PRST3OCCITANIE



CONTACTS PRESSE

DIRECCTE Occitanie

Christine LEMOAL

06.29.85.54.40

☎ 05.62.89.83.40

Préfecture de région

Sophie LESAFFRE

☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU

☎ 05.34.45.36.17